

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 9 septembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 27 août 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Virginie FAVIER,
Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU, Éric MILLET,
Christelle GIRAUD, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU
et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13
(dont 2 mandats)

Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Cécile THOMAS et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 11 septembre 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET AUGMENTATION D'HEURES DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (délibération n° 2025-09-07)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que suite à la démission de l'agent d'entretien des locaux communaux de
14 heures par semaine, le ménage du foyer rural et des ateliers communaux est assuré
par une entreprise et celui de la mairie par une nouvelle agente à raison de 4 heures
par semaine,

Considérant la réorganisation du service administratif suite au diagnostic réalisé par
le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,

Considérant les avis défavorables à l'unanimité du collège personnel du comité social
territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, en
date du 1^{er} juillet 2025 et en date du 2 septembre 2025, et l'abstention du collège
employeur, pour la suppression du poste d'adjoint technique de 14 heures par
semaine,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité pour l'augmentation du temps de travail de
l'assistante de gestion administrative, comptable et état-civil, de 28 h par semaine à un
temps complet,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De supprimer le poste d'adjoint technique de 14 heures par semaine pour le
ménage des locaux du foyer rural et des ateliers communaux,
- D'augmenter le temps de travail du poste d'assistance de gestion administrative,
comptable et état-civil, de 28 heures par semaine à 35 heures, soit un temps
complet à compter du 1^{er} octobre 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Louis-Marie MERCERON